



### PUBLIC CIBLE

Tout public



### PRÉREQUIS

Aucun



### DURÉE

2 heures



### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Calculer les prestations dues au titre de la protection sociale en matière de santé et du contrat d'assurance complémentaire « frais de soins » ou « mutuelle santé »
- Comparer les couvertures frais de soins
- Identifier les contraintes du contrat responsables



### TARIF

À partir 288€

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- 2 heures de formation à distance (e-learning synchrone).
- Classe virtuelle animée par un formateur expert en assurance
- Exercices, QCM

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse [contact@kereisformation.com](mailto:contact@kereisformation.com)
- Démarrage possible à tout moment de l'année

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La validation des connaissances se réalise par des exercices et des QCM

## TYPE DE VALIDATION

- Attestation de formation

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
- Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.
- Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à [contact@kereisformation.com](mailto:contact@kereisformation.com)

# PROGRAMME

## I- FONCTIONNEMENT

- 1) Les 3 régimes
- 2) Les 5 branches de la Sécurité Sociale
- 3) La complémentaire santé solidaire et les aides financières
  - CSS (Complémentaire santé solidaire)
  - ACS (Aide au paiement d'une complémentaire santé)
  - AME (Aide médicale de l'Etat)
  - Aides financières individuelles

## II- LES NOTIONS FONDAMENTALES DE L'ASSURANCE MALADIE

- La base de remboursement (BR)
- Le ticket modérateur
- Le médecin traitant
- Le parcours de soins coordonné
- Participation forfaitaire et franchises
- Frais réels
- Le tiers payant

Cette formation peut également être dispensée en présentiel (intra-entreprise)

## III- LES REMBOURSEMENTS DU RÉGIME OBLIGATOIRE

### 1) Les prestations en nature

- Consultations
- Téléconsultations
- Auxiliaires médicaux
- Téléconsultations
- Médicaments, vaccins
- Contraception
- Soins et prothèses dentaires
- Optique/audio
- Hospitalisations
- Actes d'imagerie médicale
- Transports
- Cures thermales

### 2) Ce qui reste à la charge de l'assuré

## IV- L'ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE

- Principe général
- Le remboursement de l'hospitalisation
- Le remboursement du TM et des dépassements d'honoraires
- Les forfaits
- Les contrats responsables

Cette formation peut également être dispensée en présentiel (intra-entreprise)

## VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



**Bruno FERRE**  
Formateur expert  
en crédit et en  
assurance



**Sophie CORINI**  
Formatrice experte  
en crédit et en  
assurance et Coach  
certifiée RNCP



**Fabrice  
COURAULT**  
Formateur expert en  
assurance et  
gestion de  
patrimoine

## VOS CONTACTS

### Pôle administratif:

Marine LEGRAND  
marine.legrand@kereisformation.com  
01 80 52 35 21

### Pôle technique :

Emmanuelle BERTRAND & Hortensia NGORA  
tuteur@kereisformation.com

### Pôle pédagogique:

Sophie CORINI, Fabrice COURAULT et Bruno FERRE  
tuteur@kereisformation.com



**Kereis Services**, société en nom collectif  
3 rue Victor Schoelcher - 44800 SAINT-HERBLAIN  
822 620 225000 18

[www.kereisformation.com](http://www.kereisformation.com)

